

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine
14 décembre 2020

Quel télétravail pour quelle société en Nouvelle-Aquitaine ?

Avec les confinements successifs, le télétravail, travail à la maison et travail à distance est devenu la règle pour les fonctions et activités qui le permettent. Si beaucoup sont partis avec un relatif enthousiasme pour expérimenter cette nouvelle organisation du travail lors du 1^{er} confinement, quels enseignements tirer aujourd'hui ? C'est en substance la question qu'a posé le Président du Conseil régional au CESER. Comment capitaliser sur les enseignements tirés de la crise par les acteurs néo-aquitains et les « bonnes pratiques » identifiées pour orienter les futures politiques régionales ?

Afin d'être au plus près des réalités, le CESER a lancé un questionnaire auprès des organisations de la société civile, des collectivités locales, des organisations territoriales et en ligne pour tous. Ce questionnaire a reçu un large écho en quelques jours avec plus de 1 140 réponses. Le CESER a en outre organisé des auditions de représentants d'entreprises (directions et représentants des salariés) mais aussi de l'ARACT (Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail), des tiers-lieux, de chercheurs... C'est à partir de ces matériaux originaux et exclusifs que le CESER a construit son analyse et ses propositions. Les politiques régionales pour accompagner le développement du télétravail sont un premier volet d'un ensemble d'actions plus globales à envisager.

Le CESER formule des préconisations, ciblées sur les compétences de la Région, en tant que :

- Chef de file de l'aménagement du territoire, avec le renforcement de l'impact des tiers-lieux. Cela peut passer par la mise en place de tiers-lieux mobiles dans les trains régionaux et les bus, par l'utilisation des tiers-lieux pour l'éducation, la formation, et d'autres usages. L'émergence de groupements d'employeurs pour le télétravail, opérant au sein de ces tiers-lieux, pourrait venir compléter ce dispositif.
- Région « accompagnatrice ». On ne pourra se contenter de seuls appuis matériels au télétravail (connexion, outils). Il faudra aussi proposer une offre d'accompagnement visant notamment à faciliter l'ingénierie pour les TPE et PME et intégrer la question du télétravail dans les travaux sur l'illettrisme et l'illectronisme.
- Qu'employeur majeur du territoire, par la mise en œuvre au sein de la Région d'une politique de télétravail contribuant à améliorer dans sa globalité la qualité de vie au travail de ses agents.

Au-delà de ses compétences de plein droit, la Région devra aussi jouer en interactions et partenariats avec de nombreux autres acteurs :

- En partenariat avec les établissements d'enseignement, le CESER pointe le soutien aux étudiants isolés, la formation aux pratiques numériques dans le cadre de « l'enseignement à distance ».

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

- En partenariat avec les collectivités territoriales infrarégionales, qui pourrait concrétiser un soutien à la parentalité (garde d'enfants notamment), contribuant ainsi à réduire les inégalités de genre.
- En partenariat avec les organismes spécialisés, pour sensibiliser les structures employeuses aux difficultés que peut provoquer le télétravail pour les publics en situation de handicap.

Un certain nombre d'actions relève enfin d'initiatives indépendantes de celles du Conseil régional. Elles sont cruciales pour la réussite de la mise en place d'un système de télétravail bénéfique pour tous, c'est notamment :

- le dialogue social aboutissant à la formalisation collective (accords d'entreprise ou à défaut, chartes) du cadre du télétravail au sein des structures, formation de tous, encadrants, collaborateurs, et dirigeants, au télétravail.
- L'intégration du télétravail au service de plans d'action plus globaux sur la qualité de vie au travail, l'égalité femmes-hommes et le temps de travail au sein des structures employeuses, et la prise en compte des risques potentiels induits d'éclatement des droits du travail.
- L'attention à porter aux conditions de travail individuelles, notamment aux aspects matériels et ergonomiques, à la préservation du lien entre l'individu et le collectif ou encore à certains bouleversements de la frontière entre temps personnel et temps professionnel.

Les questionnements soulevés par le CESER s'avèrent bien plus amples que le seul enjeu du télétravail de demain. Ils concernent le devenir du travail dans sa globalité, et plus largement le projet de société souhaitable en Nouvelle-Aquitaine comme ailleurs en France et à l'étranger. L'ampleur des transformations remet en question la nature même du travail demain (avec la transformation numérique du travail) et celle de valeur, qu'il faut repenser, même si toutes les activités ne peuvent être également télétravaillées.

Ainsi le questionnement sur un projet de société s'est ouvert brutalement, par les impacts de la crise sanitaire en général et du télétravail en particulier sur les liens sociaux, qu'il s'agisse des interactions individuelles ou collectives. Les notions de participation et d'implication des populations seront déterminantes pour la définition et la mise en œuvre d'un projet de société viable et humaniste.

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr